



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent**

PC.DEC/1042

21 June 2012

FRENCH

Original: ENGLISH

918ème séance plénière

PC Journal No 918, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 1042
PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR
DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE**

Le Conseil permanent,

Se référant au Mémoire d'accord conclu entre le Gouvernement ukrainien et l'OSCE le 13 juillet 1999,

Décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine jusqu'au 31 décembre 2012.